

« L'AFPDC se revêt de nouvelles couleurs avant l'hiver »

À l'aune des 10 ans de l'Association française des praticiens du droit collaboratif (AFPDC), Laurence Fassier, vice-présidente, et Catherine Bourgues Habif, présidente, présentent les actualités de cette fin d'année 2019. La modification de ses statuts et la constitution d'un nouveau conseil d'administration en 2018 sont l'occasion pour l'AFPDC de s'offrir une nouvelle jeunesse, après 10 ans d'existence : nouveau catalogue de formations, refonte du site internet, congrès... Autant d'actualités que présentent ses représentantes.



Laurence Fassier

©D.R.



Catherine Bourgues Habif

©D.R.

Affiches Parisiennes : Pouvez-vous présenter l'Association française des praticiens du droit collaboratif ?

Catherine Bourgues Habif : L'association existe depuis mai 2009, de la volonté d'un petit groupe d'avocats, exerçant dans toute la France, qui venait de se former au droit collaboratif en 2007. Le

besoin s'est vite fait ressentir de se réunir dans le cadre d'une association pour promouvoir le droit collaboratif et pouvoir organiser des formations.

Laurence Fassier : Le processus collaboratif a été créé au début des années 1990 par un avocat américain, dé-

sabusé du combat judiciaire, qui voulait trouver un processus permettant aux parties de se réunir autour d'une table et d'être accompagnés dans la recherche d'une solution à leurs différends.

C.B.H. : Une fois sa décision prise de ne plus se présenter devant les juges, il s'est

rendu compte qu'aux États-Unis, des groupes de professionnels se réunissaient dans ce sens et agissaient sur les modes qui ont donné naissance à la "négociation raisonnée". De nombreuses associations se sont créées, donnant naissance à l'IACP (International Academy of Collaborative Profession-